

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

+
+

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
**5 OCTOBRE
2019**





Projet de régime universel Préconisations du Haut-commissaire à la réforme des retraites (juillet 2019)

M. Henri CHAFFIOTTE
Directeur de la CARMF

Les principes du régime universel (RU)

Le régime universel :

- Fonctionne en répartition et en points,
- Remplace les 42 régimes de retraite actuels, y compris les régimes complémentaire (RCV) et ASV pour les médecins.
- Suit le principe : « Un euro cotisé donnera les mêmes droits, quelle que soit la profession ».

L'âge minimum de départ à 62 ans serait maintenu, mais pour le taux plein :

- âge « d'équilibre » de 64 ans (*proposition Delevoye*)
ou
 - durée minimum de cotisation (*proposition Macron*)
- Concerne les générations 1963 et suivantes.

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
5 OCTOBRE
2019

Les principes du régime universel (RU)

- Attribution d'un rendement unique de 5,5 %.
(4,95 % avec cotisation de solidarité)
- Bonification de la retraite pour travail au-delà de l'âge limite.
- Création d'une cotisation de solidarité non attributive de droit.
- Création d'un fonds de réserve pour amortir les aléas de la croissance démographique et financière.
- Paiement des droits du passé et respect des provisions techniques.

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
**5 OCTOBRE
2019**

Taux et assiette de cotisation du RU

Cas général (salariés et fonctionnaires)

Tranche de rémunérations	Part salariale	Part patronale	Total
Entre 0 et 3 plafonds de la Sécurité sociale (PASS)**	11,25 %	16,87 %	28,12 %*
Au-delà de 3 plafonds	1,12 %	1,69 %	2,81 %

Professions libérales (barème dégressif)

Tranche de revenus	Taux de cotisation plafonnée	Taux de cotisation déplafonnée	Taux de cotisation globale
Entre 0 et 1 plafond	25,31 %	2,81 %	28,12 %
1 à 3 plafonds	10,13 %	2,81 %	12,94 %
Au-delà de 3 plafonds	-	2,81 %	2,81 %



*** dont cotisation de solidarité de 2,81 %.**

La cotisation de 2,81 % n'ouvre aucun droit à retraite.

** 1 PASS : 40 524 € en 2019

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
5 OCTOBRE
2019

Les droits familiaux

- **Les majorations pour enfant :**
5 % dès le premier enfant
- **Pension de réversion :**
le conjoint survivant bénéficierait de
70 % des montants de retraite du couple.

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
**5 OCTOBRE
2019**

Conséquences de la réforme sur la gestion des réserves

Le rapport propose que le système universel puisse récupérer la part des réserves antérieurement constituées par les caisses qui serait nécessaire à la couverture des engagements.

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

La part des réserves non nécessaire à cette couverture serait conservée par les caisses concernées qui pourraient les utiliser au bénéfice de leurs assurés.

Exemple : pour financer des droits supplémentaires dans le régime universel, ou abonder des étages de retraite supplémentaire en dehors du régime universel, ou pour financer des œuvres sociales.

La gouvernance du régime universel

- Création d'une **Caisse nationale de retraite universelle**, établissement public national pilotant et coordonnant l'ensemble du système.
Sa gouvernance serait assurée par un **Conseil d'administration paritaire**.

Question : *Quelle gouvernance pour cet organisme (pouvoirs de l'État et des partenaires sociaux, organisation des instances d'administration et de contrôle ...)* ?

- Les caisses de retraite existantes auraient une délégation de gestion et travailleraient désormais toutes pour le compte du régime universel de retraite. La mise en place du nouveau système serait progressive et s'étalerait sur plusieurs années (horizon 2030).
- Le rapport préconise une rationalisation des missions de recouvrement et de trésorerie, confiées respectivement aux URSSAF et à l'ACOSS.

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
5 OCTOBRE
2019

Questions sur la réforme

Quelques points d'accords

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

- Points,
- Âge,
- Rendement,
- Bonification.

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
**5 OCTOBRE
2019**

De nombreuses critiques

- Le Régime universel dans le projet du HCRR est devenu un régime unique.
- Le Régime universel qui remplace tous les autres régimes et engendre la disparition de toutes les caisses → nationalisation ?
- Gouvernance, représentation des médecins : 0,1/30.
- Cotisation en baisse pour les médecins :
 - Baisse de cotisation déductible : + impôts / - retraite.
 - Baisse du niveau de retraite (- 37,7 % à 65 ans pour 1 PASS).

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
**5 OCTOBRE
2019**

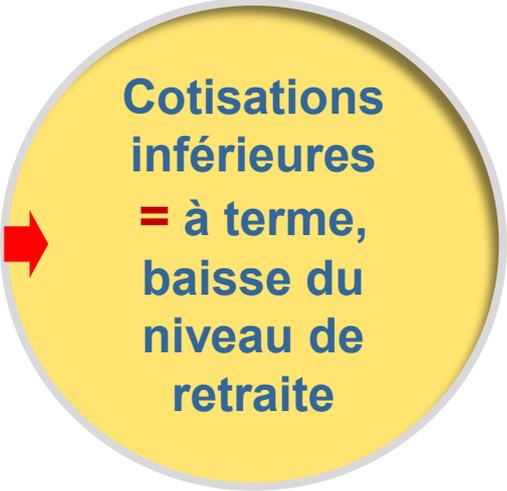
Baisse des cotisations des médecins libéraux dans le RU

Niveau de cotisations actuelles aux 3 régimes de retraite (RB, RC et ASV) :

- de **36,22 %** pour des revenus de 1 PASS
- à **22,39 %** pour 3 PASS

Propositions du HCRR :

- de **28,12 %** pour 1 PASS (- 22,4 %)
- à **18,0 %** pour 3 PASS (- 19,6 %)



Cotisations inférieures
= à terme,
baisse du
niveau de
retraite

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
5 OCTOBRE
2019

Les secrets de la cotisation de solidarité

- Cotisation de solidarité de 2,81 % !
- Une cotisation sans droit est un impôt supplémentaire.
- Elle fait baisser le rendement :
 - la cotisation productrice de droit n'est donc pas de 28,12 % mais de 25,31 % ($28,12 - 2,81 = 25,31$),
 - le rendement se trouve donc impacté il passe de 5,5 % promis à 4,95 %.

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
5 OCTOBRE
2019

Conséquence de la baisse des cotisations des médecins libéraux dans le RU sur leur niveau de retraite

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

Avant réforme (2019)				
	Revenu annuel	Cotisation en % du revenu	Retraite annuelle à 65 ans	Taux de rendement
1 PASS	40 524 €	36,22 %	950,53 €	6,48 %
2 PASS	81 048 €	25,84 %	1 226,08 €	5,85 %
3 PASS	121 572 €	22,39 %	1 455,64 €	5,35 %

Après mise en place
du régime universel

Taux de rendement
à 4,95 %
(proposition HCRR)

Cotisation en % du revenu	Retraite annuelle à 65 ans	Ecart en %
↘ 28,12 %	↘ 592,32 €	↘ - 37,7 %
↘ 20,53 %	↘ 829,39 €	↘ - 32,4 %
↘ 18,00 %	↘ 1 066,46 €	↘ - 26,7 %



**Ce sont donc les revenus les plus faibles
qui seraient les plus pénalisés.**

Conséquence du RU sur le montant de la retraite du médecin libéral à 65 ans (après 30 ans de cotisation)

Et Réforme des retraites maintenant ?

Revenus	Retraite actuelle (Annuelle)	Taux de remplacement Actuel	Retraite selon le régime universel (annuelle)	Taux de remplacement RU	Écart de retraite (Montant en euros)	Écart de retraite (En %)
1 PASS	28 515,78 €	70,4%	17 769,60 €	43,8%	↘ - 10 746,18 €/an	↘ - 37,7%
2 PASS	36 782,33 €	45,4%	24 881,65 €	30,7%	↘ - 11 900,68 €/an	↘ - 32,4%
2,5 PASS	40 225,72 €	39,7%	28 437,68 €	28,1%	↘ - 11 791,04 €/an	↘ - 29,3%
3 PASS	43 669,11 €	35,9%	31 993,71 €	26,3%	↘ - 11 675,40 €/an	↘ - 26,7%

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
5 OCTOBRE
2019

Conséquence du RU sur le montant de la retraite du salarié du secteur privé à 64 ans (après 43 ans de cotisation)

Et Réforme des retraites maintenant ?

Revenus	Retraite actuelle (annuelle)	Taux de remplacement Actuel	Retraite selon le régime universel (annuelle)	Taux de remplacement RU	Écart de retraite (Montant en euros)	Écart de retraite (En %)
18 x 0,5 PASS + 25 x 1 PASS	24 052,44 €	75,1 %	19 179,89 €	59,9 %	↘ - 4 872,55 €/an	↘ - 20,3 %
1 PASS	25 727,22 €	63,5 %	24 256,92 €	59,9 %	↘ - 1 464,30 €/an	↘ - 5,7 %
2 PASS	47 582,78 €	58,7 %	48 513,83 €	59,9 %	↗ + 931,05 €/an	↗ + 2,0 %
3 PASS	69 444,35 €	57,1 %	72 770,75€	59,9 %	↗ + 3 326,40 €/an	↗ + 4,8 %

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
5 OCTOBRE
2019

Fonds de réserve universel : piège ou vraie nouveauté ?

- Équivalent aux provisions techniques de la CARMF, créées il y a + de 20 ans.
- Et maintenant, qui gèrera ce fonds et comment ?

Rappel :

- Le fonds de réserves des retraites atteint en 2017 36,6 milliards,
- Prévu pour monter à 1 000 milliards,
- Aujourd'hui, il verse 2,1 milliards par an à la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale) sans le moindre rapport avec les retraites.
- Le rapport du COR prévoit l'équilibre pour 2056.

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
5 OCTOBRE
2019

Les droits du passé

- Au lieu de 200 000 médecins cotisants, 20 millions d'actifs qui paieraient ces droits du passé !
- Que penseront ceux dont les cotisations vont notablement augmenter pour assurer nos droits du passé ?
- En théorie cela peut fonctionner mais nous attendons toujours les études chiffrées du HCRR.
- Les provisions techniques restantes («réserves») seront-elles incluses dans le nouveau fonds de réserve universel ?
- L'argent des retraités d'hier servirait alors ainsi à protéger les retraités de demain au travers de ce nouveau fonds ?
- La CARMF n'a pas de «réserves», elle a des provisions techniques, c'est-à-dire des fonds affectés, dont il n'est pas question que les médecins soient dépossédés de quelque manière que ce soit.

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
5 OCTOBRE
2019

Conclusions

Des omissions dans le rapport du HCRR

- Aucune comparaison entre la situation actuelle et celle après réforme.
- Aucune étude d'impact sur la retraite spécifique des médecins.

Un biais dans la réforme

- Les bas revenus sont défavorisés par rapport aux revenus élevés.
- Les professions à longues études sont systématiquement pénalisées «*Plus on travaille jeune plus on part jeune et plus on travaille tard plus on part tard*» - Emmanuel Macron.

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
5 OCTOBRE
2019

Quelle portée pour la CARMF ?

- La réforme du HCRR est en partie conforme à l'esprit de la CARMF.
- Mais elle est inacceptable car :
 - elle condamne les jeunes générations à une retraite future très insuffisante et plonge les plus âgés dans l'inconnu ;
 - les médecins libéraux seront plus impactés par cette réforme que les salariés.

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
5 OCTOBRE
2019

Les propositions de la CARMF

La critique sans proposition n'est pas constructive.

Salaires et carrières différents selon les métiers

→ retraites et capacités d'épargnes différentes.

La CARMF propose une retraite à étage :

- un régime universel plafonné à 1 PASS ;
- une retraite complémentaire dont le but sera de maintenir un niveau de retraite conforme au niveau de vie professionnel.

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
5 OCTOBRE
2019

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
5 OCTOBRE
2019

Projet d'unification du recouvrement des cotisations sociales (dont celles de la CARMF) par les URSSAF

(Direction de la Sécurité sociale – juillet 2019)

La captation de nos cotisations par l'URSSAF une vraie bonne idée ou un mauvais coup

- La DSS a souhaité récupérer les cotisations retraite des médecins.
- Pas de réciprocité aux fonctionnaires et aux régimes spéciaux ?
- 2,5 milliards de cotisations annuelles des médecins tout de suite, mais pas 25 milliards (au bas mot !) de cotisations retraite des fonctionnaires ?

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration de la CARMF le 05/08/2019

« Le Conseil d'administration de la CARMF, ayant pris connaissance du projet des pouvoirs publics de transfert du recouvrement des cotisations de retraite des médecins libéraux aux URSSAF :

- demande la suspension du calendrier de cette opération jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur la réforme des retraites ;
- demande le maintien du recouvrement par la CARMF des cotisations de retraite des médecins libéraux, conformément au respect des préconisations du HCRR de non démantèlement des caisses de retraites dans le cadre de la future réforme ;
- affirme la nécessité de la protection et de la spécificité de l'emploi du personnel de la CARMF dans le cadre de la future réforme. »

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
5 OCTOBRE
2019